académie Grenoble

direction des services départementaux de l'éducation nationale Savoie

éducation nationale

RECOURS CONTRE LA DECISION DU CONSEIL DES MAITRES

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE.....

DATE DE NAISSANCE ……. ..... G ☐ F ☐

ECOLE FREQUENTEE .....

CLASSE FREQUENTEE .....

Responsable (s) de l'élève :

M ☐ Mme ☐ ..... Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

ADRESSE COMPLETE.....

.....

☎ DOMICILE ……. CODE POSTAL …….

☎ LIEU DE TRAVAIL …… COMMUNE……..

ADRESSE ELECTRONIQUE : …….....

RECOURS : Je n'accepte pas la proposition du conseil des maîtres de cycle, à savoir : .....

.....

Pour les motifs suivants .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(Vous pouvez précisez votre demande par tout document que vous jugez utile)

❑ Je demande à être entendu par la commission d'appel. Je prends note que je disposerai de 5 minutes pour exposer des éléments ne figurant pas dans la présente demande. Je serai prévenu de l'heure approximative de mon audition par téléphone ou par courrier électronique quelques jours avant la commission.

A ……., le ……. Signature :

Pour information : la commission d'appel se réunira le 10 juin 2020 à Chambéry. Elle sera présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissements scolaires, des enseignants de primaire et de collège, un psychologue scolaire, un médecin scolaire et des représentants des fédérations de parents d'élèves. Les décisions de la commission valent décision définitive de passage, de redoublement ou de saut de classe.

Document à renvoyer sous quinzaine et au plus tard le 29 mai 2020.

à Monsieur le Directeur académique, DMEL-Scolarité, 131 av. de Lyon – 73018 Chambéry cedex.

Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille.

Pour les élèves de CM2, joindre le volet 2 de la fiche de liaison dument complété.

Rendre la notification de décision signée à l'école